

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis.

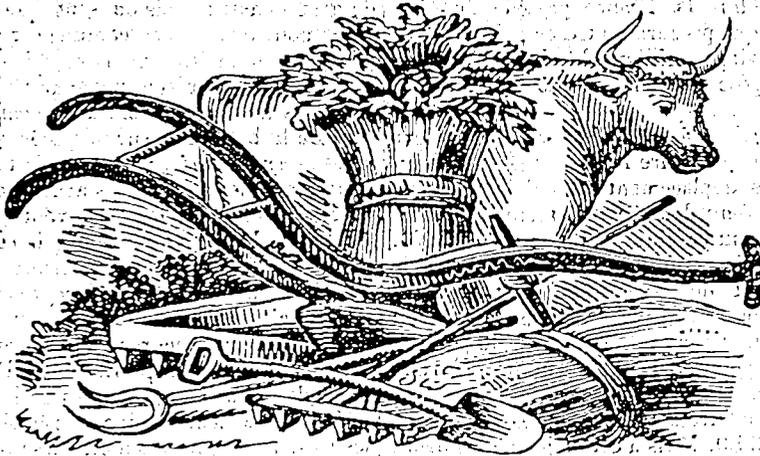
Éditeur-Propriétaire

FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérés devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédacteur

J. D. SCHMOUTH

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées au Rédacteur.

ANNONCES :

1ère insertion; 10 cts. la ligne; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

SOMMAIRE :

Causerie agricole : La situation (Suite).

Revue de la Semaine : Clôture du cinquième Concile Provincial de Québec. — Bills sanctionnés à la clôture de la Session du Parlement fédéral. — Nouvelles d'Europe.

Sujets divers : Itinéraire de la visite Episcopale de 1873, pour le Diocèse de Québec. — Soins à donner dans la pépinière aux jeunes arbres greffés. — Absence du lait chez les animaux, à l'époque de la parturition. — Sa bonne ménagère. — Distribution de sable aux porcs. — Une observation touchant les végétaux reproducteurs. — La culture de la betterave nuit-elle à la production du blé? Non. — Poules nourries d'insectes et de vers.

Petite chronique : Industrie à Lotbinière. — Perte de bois de chauffage. — Chasse aux oiseaux insectivores. — Emigration au Manitoba. — Un oiseau qui se souvient.

Recettes : Onguent contre les brûlures, blessures, plaies variceuses, etc. — Remède contre le croup.

CAUSERIE AGRICOLE

LA SITUATION.

(Suite.)

Nous sommes heureux de constater ici que la Législature fédérale a compris comme nous, qu'il fallait favoriser les commencements des industries manufacturières, surtout de celles qui demandent leurs matières premières à l'agriculture. Une fois au moins la majorité de notre représentation a cru qu'il était de son devoir de faire passer les intérêts de la classe agricole, les intérêts des producteurs indigènes, avant ceux du commerce. Malgré l'opposition des partisans quand même du libre-échange, les protectionnistes, ont eu gain de cause. Quelques orateurs ont bien appelé cette protection une monstruosité, ils ont bien cherché à démontrer tous les inconvénients qui en résulteraient pour le trésor public. Mais tous leurs arguments n'ont pu tenir contre ceux apportés par les promoteurs des intérêts de l'agriculture.

On a demandé au Gouvernement d'exempter de tout droit pendant dix ans, le sucre fabriqué avec le jus de la betterave. C'est là une excellente protection qui ne nuira aucunement aux consommateurs. Ceux-ci ne paieront pas le sucre importé plus cher que par le passé; bien plus même, dans quelques années si le projet de fabrication réussit, le prix de la denrée diminuera dans une énorme proportion.

Cet avancé est parfaitement prouvé par les prix auxquels le sucre est livré à la consommation dans les contrées où l'industrie de la betterave est fait sur une grande échelle. En France par exemple, sur les marchés de Paris, malgré les droits élevés qui pèsent sur l'industrie sucrière, le sucre brut est vendu aux consommateurs à raison de 62 francs et 25 centimes les 100 kilos ou environ 6½ centins la livre; et les sucres blancs sont vendus au prix de 7½ centins la livre. Ces prix sont hors de proportion avec ceux que l'on paie actuellement pour les sucres importés et nous avons bien raison de dire que le succès dans la production du sucre de betterave sera d'un immense avantage pour les consommateurs.

Le trésor public seul en subira peut-être quelque diminution dans ses revenus; plus le Canada produira lui-même de sucre, moins il en sera demandé à l'importation et les droits perçus à l'entrée de cette denrée ne pourront que diminuer tous les ans. Mais nos gouvernants doivent-ils se laisser effrayer par cette perspective?

La protection demandée pour la fabrication du sucre de betterave ne doit durer que dix ans. Pendant ce laps de temps, les manufactures pourront s'établir, se consolider, et s'assurer des débouchés certains. Vingt années n'auraient pas été trop pour mener à bonne fin cette importante entreprise, mais on a cru que dix suffiraient et nous ne voulons pas chicaner sur ces deux chiffres.

À l'expiration des dix années de protection accordées à l'industrie sucrière, le gouvernement rentrera dans tous ses droits. Il sera alors libre d'imposer une taxe sur le produit

fabriqué ou de continuer le système protectionniste dans le cas où le besoin s'en ferait sentir.

C'est ce qu'a fait le gouvernement français. Il a encouragé la fabrication du sucre de betterave, il l'a exempté de tout droit, il lui a même à son début accordé des primes assez élevées; et aujourd'hui la France possède une immense source de richesse qui procure au trésor public un revenu annuel d'au-delà de vingt millions de piastres produit par un droit de \$4.20 imposé sur chaque 100 lbs. de sucre brut indigène.

Le gouvernement français n'a donc pas perdu à protéger son industrie sucrière, au contraire il s'est créé un revenu que ni les guerres, ni les déplacements des débouchés ne peuvent lui enlever, un revenu donné par la terre elle-même et cela tout en satisfaisant aux besoins de l'industrie agricole.

Tout cela ne s'est pas fait en un jour. Jusqu'en 1837, le sucre de betterave jouissait de l'exemption de tout droit. Le 18 juillet de cette même année on le frappa d'un droit de 10 francs par quintal métrique ou environ \$1.00 par 100 lbs. En 1839 le droit fut porté à \$1.50 par 100 lbs., en 1840 à \$2.50, en 1843 à \$4.50. En 1860 le sucre indigène français payait encore le même droit tandis que les sucres importés ne payaient que \$3.80. Mais à cette époque les droits sur les sucres furent diminués et les sucres importés payèrent comme les sucres indigènes un droit de \$2.50 par 100 lbs. Aujourd'hui ce droit est de \$4.20 comme nous l'avons dit plus haut.

En Canada, nous avons importé l'année dernière 89,319,502 lbs. de sucres de toute sorte qui ont donné au trésor public un revenu de \$1,801,010.36. Pour nous petit peuple canadien, un revenu de plus de \$1,800,000 produit par une seule denrée de consommation est un revenu fort élevé; cependant la même quantité de sucre fabriqué dans le pays et frappé des mêmes droits que cette denrée l'est actuellement en France, cette même quantité de sucre, disons-nous, donnerait à la caisse publique un revenu de \$3,751,414.88; c'est-à-dire plus que le double de la somme produite par l'importation.

Le Gouvernement ne perdra donc rien en protégeant les débuts de l'industrie sucrière, il ne fait que prêter une somme dont il sera remboursé au centuple, capital et intérêts dans quelques années.

En résumé, la protection sauvegardera tous les intérêts généraux du pays: l'agriculture pourra se livrer en toute sûreté à la production de la betterave puisqu'elle trouvera pour cette racine un débouché certain et des prix rémunérateurs; les capitalistes trouveront un placement avantageux dans la fabrication du sucre; les travailleurs auront de l'emploi en abondance; les consommateurs pourront se procurer à très-bas prix une denrée qui est aujourd'hui d'un usage général; et, enfin, le Trésor Public y trouvera dans un avenir assez rapproché une immense source de revenus.

Pour l'agriculture, l'industrie de la betterave n'est pas seulement un débouché, elle est encore un moyen de perfectionnement, un stimulant dans la voie des améliorations. Elle oblige le cultivateur à mieux ameublir sa terre, à faire ses travaux avec plus de soins, à mieux engraisser ses champs, à les nettoyer plus complètement et indirectement à entretenir un bétail plus nombreux et mieux nourri.

Ces avantages sont incontestables, nous en avons des preuves dans les pays où l'industrie sucrière est solidement établie. Cependant ne nous laissons pas aller à l'engouement, ne tombons pas dans l'abus. Sachons tirer le meilleur parti possible de la situation nouvelle qui va nous être faite par l'introduction de la culture de la betterave.

Dans beaucoup d'endroits, on déplore actuellement les fautes commises dans cette culture; on voit les champs détériorés, ruinés par le retour trop fréquent de la betterave, on éprouve mille difficultés à rendre au sol son ancienne fertilité. Si l'on pouvait réparer les fautes passées, on le ferait de grand cœur; mais on sent que ce retour est impossible. Pour nous qui allons commencer cette culture dès l'année prochaine peut-être, ne nous laissons pas aller aux mêmes errements, instruisons-nous par l'expérience des autres, adoptons un bon système d'assolement, ne permettons le retour de la betterave sur les mêmes champs qu'à des intervalles assez éloignés, par exemple tous les cinq ou six ans et nous recueillerons tous les avantages de cette précieuse culture, sans en subir les inconvénients.

Mais la betterave n'est pas la seule plante dont s'est emparé l'industrie manufacturière. Ce serait d'ailleurs un grand malheur si tous nos progrès se bornaient à l'introduction de cette seule culture dans notre système agricole. La betterave nous procurera certainement de grands avantages, cependant toutes les parties de la Province ne peuvent bénéficier de ces avantages; elles ne le doivent même pas.

Cette excellente racine ne réussit pas également dans tous les sols. Elle donne ses meilleurs produits dans les terrains de consistance moyenne, plutôt tenaces que légers, frais et bien enrichis. Dans les terres sablonneuses, promptes à se dessécher, elle éprouve dans sa végétation des arrêts nombreux, qui diminuent son rendement d'une manière notable. Les terres compactes, au contraire, exigent des frais de préparation et des soins d'entretien si considérables et si dispendieux que la betterave n'y donne en définitive qu'un profit excessivement faible. De sorte qu'il n'y a qu'environ un tiers de notre sol qui puisse être avantageusement consacré à cette culture.

En outre, elle exige, pour engrais, travaux et matériel de culture, de fortes avances que beaucoup de cultivateurs ne peuvent se permettre et qui en empêcheraient un grand nombre de bénéficier des avantages offerts par la betterave.

Enfin, lors même que toutes les terres cultivables du Canada et toutes les fortunes agricoles seraient capables d'obtenir de la betterave un rendement élevé, devrions-nous consacrer un tiers de notre sol à cette plante? Non; la prudence nous conseille de ne pas confier toutes nos espérances à une seule culture. Le produit de la betterave comme celui de toutes les autres plantes est variable; il peut même manquer complètement. Alors nous nous trouverions dans l'affreuse situation où furent placés les fermiers Irlandais lorsque apparut la maladie de la patate; nous n'aurions en perspective que la plus affreuse misère.

Donc pas d'engouement, pas d'imprudence, ne brisons pas l'équilibre qui doit toujours exister dans la production agricole. La culture des plantes industrielles est sans doute très-lucrative; mais variions ces plantes, cherchons à en augmenter le nombre autant que possible. N'ayons-nous pas le lin, le chanvre, le houblon, et grand nombre d'autres, qui tous pourraient être utilisés dans notre industrie locale.

Quelques-unes de ces cultures sont déjà bien connues en Canada; mais elles sont encore trop restreintes et ne peuvent suffire aux besoins des manufactures qui les emploient. Celles-ci demandent à l'importation la presque totalité de leurs matières premières, tandis qu'il leur serait si facile de se les procurer dans la production locale, en engageant les cultivateurs à s'y livrer sur une plus grande échelle et en leur offrant un débouché certain.

L'année dernière, la puissance du Canada a importé pour \$438,740 de chanvre et de lin non préparés, pour \$90,834

de houblon. La Province de Québec seule a importé dans la même période pour \$279,969 de chanvre et de lin et pour \$63,471 de houblon.

Nous n'avons aucun doute que le chanvre et le lin produits en Canada pourraient être livrés aux manufactures à plus bas prix que ces mêmes articles importés, quoique ces derniers soient exemptés de tout droit d'entrée. Cependant la culture locale ne suffit pas aux besoins et dans le même temps les industries qui utilisent ces plantes textiles ne réussissent qu'avec une extrême difficulté : la matière première leur revient trop cher.

Les manufacturiers devraient donc pousser les cultivateurs à cultiver le lin et le chanvre, leur offrir des prix rémunérateurs, et dans la situation où se trouvent actuellement les esprits nous sommes certains qu'ils seraient écoutés.

C'est ce qui a déjà été fait ce printemps dans nos paroisses du bas du fleuve. Un fabricant d'huile de lin, désireux d'étendre le cercle de ses affaires, a engagé les cultivateurs à augmenter leur culture de lin, il leur a promis d'acheter leurs produits à un prix déterminé et un grand nombre ont déjà répondu à son appel à titre d'essai ; se promettant, s'ils réussissent, de continuer cette culture sur un plus grand pied l'année prochaine.

Quant au houblon, sa production sera nécessairement plus restreinte que celle du chanvre et du lin ; mais dans plusieurs parties de cette Province, le climat lui est très favorable et si les consommateurs de houblon voulaient s'en donner la peine, ils pourraient certainement amener les cultivateurs à cultiver cette plante sur une plus grande échelle.

(A continuer.)

REVUE DE LA SEMAINE

Parmi les événements les plus importants de la semaine dernière, nous devons signaler à l'attention de nos lecteurs les cérémonies qui ont accompagné la clôture du cinquième Concile Provincial de Québec.

C'est mardi, le 27 mai, que s'est accompli ce grand acte. Malgré le déplorable état de la température, les cérémonies ont été faites avec la plus grande solennité. Vers neuf heures, Nos Seigneurs les Evêques, en chape et en mitre, prenaient place dans le chœur avec tous leurs théologiens et un grand nombre de prêtres des environs.

Monseigneur l'évêque de Rimouski chanta la Grand'messe, assisté de M. le Grand Vicairé D. Racine et ayant pour Diacon et Sous-Diacon MM. Laflamme et Bourque.

Monseigneur l'Archevêque, revêtu de ses riches ornements pontificaux, occupait le trône ; il avait à sa droite le Révd. M. Méthot, directeur du Grand-Séminaire et à sa gauche le Révd. M. A. Gauvreau ouré de St. Nicolas.

Aussitôt la messe terminée, Mgr. l'Archevêque se rendit au pied des autels et commença les prières de la clôture du Concile. Ces incomparables prières de l'Eglise portent naturellement un cachet divin qui va droit à l'âme et l'élève jusqu'aux plus hautes sphères de la céleste patrie. Mais en cette occasion particulière, elles empruntaient à la circonstance un charme, un parfum céleste qui inondaient les cœurs et faisaient apprécier plus vivement les splendeurs inénarrables de l'Eglise catholique.

Surtout le chant du *Salvem me fac* et du *Veni Creator* remplissait l'âme de ces douces émotions religieuses et de ces joies célestes dont les saints et les fils dévoués de l'Epouse du Christ ont seuls le secret. Oh oui, l'Eglise catho-

lique est bien véritablement d'institution divine et le Temple du Seigneur est bien la porte du Ciel.

Après ces prières, le Secrétaire du Concile monta en chaire et lut à l'assemblée, les titres des décrets adoptés par les Pères du Concile et dont voici une courte énumération : 1o. *Du luxe*, 2o. *des élections politiques*, 3o. *de la tempérance*, 4o. *du libéralisme catholique* ; 5o. *des écrivains catholiques*, 6o. *des écoles protestantes*, 7o. *des saintes huiles*, 8o. *des catéchismes* ; 9o. *de l'excommunication portée contre tout catholique qui contracte mariage devant un ministre protestant* ; 10o. *de la défense faite à tout prêtre de s'adonner à la médecine*, 11o. *du parjure qui devient un cas réservé à l'évêque* ; 12o. *de la liberté de l'Eglise et de ses relations avec la société civile*, etc.

A mesure que le Secrétaire énumérait ces différents titres, les Pères du Concile, suivant l'usage, répondaient *Placet*.

Puis le cahier qui contenait les décrets fut déposé sur l'autel, Mgr l'Archevêque y apposa sa signature et après lui tous les vénérables évêques de la Province.

Après cette formalité, la prorogation du Concile eut lieu et le chant du *Te Deum* commença. La joie qui inondait tous les cœurs se retrouvait jusque dans la voix des assistants. Jamais ce beau chant ne fut répété avec autant de ferveur que dans cette circonstance. C'était véritablement le cri du cœur remerciant Dieu des grâces qu'il avait versées sur l'auguste assemblée.

Le *Te Deum* fut suivi du baiser de paix que Mgr. l'Archevêque a donné à chacun de ses vénérables suffragants et qu'ils se sont rendu ensuite les uns aux autres. Cette cérémonie est une des plus anciennes que nous ayons conservées depuis la primitive Eglise. Les premiers chrétiens se considéraient tous comme les membres d'une même famille et, à l'exemple de Jésus-Christ, ils se traitaient en frères.

Ensuite eurent lieu en latin les acclamations d'usage :

A notre très-saint Père le Pape, Pie IX, au Docteur infailible de l'Eglise, la bénédiction au Dieu Tout-Puissant. — R. Que Dieu le bénisse abondamment, qu'il lui accorde une longue prospérité et que la sainte Eglise soit partout exaltée.

Que Dieu répande ses grâces les plus abondantes sur le Révérendissimo Métropolitain de cette Province, et qu'il lui accorde la gloire éternelle. — R. Que Dieu le comble de grâces et qu'il lui réserve les joies de l'éternité.

Que l'Esprit-Saint ramène sains et saufs à leurs églises, les Révérendissimes Pères qui se sont assemblés ici sous son inspiration, et qu'il leur conserve de longues années ! — R. Que l'Esprit-Saint les reconduise sains et saufs et qu'il leur conserve de longues années !

Zèle pour la religion, justice, paix et victoire sur les ennemis du Christianisme, à notre Patrie et à tous les enfants de Jésus-Christ ! — R. Zèle pour la foi, justice, paix et victoire !

A la ville et à la Province de Québec, tranquillité, bonheur et abondance de toutes les grâces de Dieu ! — R. Que la grâce de Dieu soit sur nous et que le bonheur soit au milieu de nous !

Demandons tous à Dieu, par l'entremise de la Bienheureuse Vierge Immaculée, par les Bienheureux apôtres Pierre et Paul et par les saints patrons de ce pays que les décrets de ce Concile soient toujours observés — R. *Fiat, fiat ; Amen, amen !*

Enfin la cérémonie se termina par la bénédiction épiscopale suivie du chant du *Magnificat*.

— Dans notre dernière revue, nous aurions désiré faire connaître les principaux bills sanctionnés par Son Excel-

lence le Gouverneur-Général lors de l'ajournement du parlement fédéral, le 23 mai dernier; mais le défaut d'espace nous en a empêché. Aujourd'hui nous comblons cette lacune, en énumérant ceux d'un intérêt général ou spécialement agricole :

Bill pour le maintien du bon ordre à bord des bateaux passagers.

Bill pour amender l'acte de 1863 relatif aux patentes.

Bill pour la construction des travaux devant donner plus de facilité aux communications par rivières et cours d'eau.

Bill demandant de nouvelles stipulations relativement à l'amélioration du fleuve St. Laurent entre Montréal et Québec.

Bill pour amender l'acte ayant rapport aux offenses contre la personne.

Bill concernant les poids et mesures.

Bill pour amender l'acte relatif à la milice et à la défense de la Puissance du Canada.

Bill pour incorporer une compagnie sous le nom de " Le Crédit Foncier du Bas-Canada. "

Bill faisant des dispositions temporaires relativement à l'élection des députés de la Chambre des Communes.

Bill pour réajuster les montants payables et imputables aux diverses Provinces du Canada par le gouvernement fédéral en autant que ces montants sont basés sur la dette avec laquelle ces provinces sont entrées respectivement dans l'Union.

Bill fixant de meilleures dispositions relativement aux péditions d'élections et aux élections contestées des représentants de la Chambre des Communes.

Bill pour amender, refondre et étendre à toute la Puissance du Canada, les lois relatives à l'inspection de certains articles d'étape des produits canadiens.

Le Gouverneur-Général avait déjà, le 26 avril dernier, sanctionné plusieurs autres bills dont nous donnons ici les principaux :

Acte pour rendre les membres des Conseils et assemblées Législatives des provinces inéligibles pour les Communes.

Acte concernant le transport des marchandises dangereuses sur les navires.

Acte pour amender l'acte incorporant la Compagnie d'Assurance contre les risques isolés du Canada, et pour ajouter à son nom les mots suivants: " Et des cultivateurs contre le feu. "

— En Europe, les événements ont acquis une importance extraordinaire. La cité du bien semble prête à l'emporter sur la cité du mal, la révolution subit à tout instant des échecs qui l'ébranlent jusque dans ses fondements et nous font prévoir dans un avenir peut-être assez rapproché le triomphe de la Religion sur l'impiété.

La santé du Saint Père, que les journaux dévoués à la Révolution persistaient à nous montrer comme gravement atteinte, s'améliore de jour en jour. Les dernières nouvelles d'Europe nous disent même que Sa Sainteté a repris son train de vie ordinaire et que si elle continue à prendre des précautions c'est moins par besoin que par condescendance à la tendre sollicitude de son entourage.

Ce retour à la santé ne fait certainement pas l'affaire des impies qui ne désirent rien tant que la mort de Pie IX et qui lui planteraient eux-mêmes le poignard dans la gorge si un bras tout puissant ne les en empêchait. Aussi continuent-ils à nous assurer qu'il est mourant. Heureusement que leurs désirs ne donnent pas la mort et Pie IX est aujourd'hui bien portant.

Le jour même où on le disait mourant, il recevait de

nombreuses audiences avec un air souriant et tranquille; charmait tout le monde par sa conservation attrayante. Pas un geste, pas un mouvement de son corps, pas un accent de sa voix ne trahissaient l'embarras ou la souffrance.

Ainsi nous pouvons nous-mêmes vivre sans inquiétude sur cette précieuse vie et attendre tranquillement le jour marqué par la Divine Providence, pour le triomphe définitif de la Papauté.

En France, même sujet de consolation. Thiers, le républicain ambitieux, qui s'était entouré de tout ce que la Religion comptait d'ennemis acharnés, qui prétendait gouverner avec une minorité impie et remuante, qui cajolait le gouvernement italien pendant que celui-ci spoliait l'Eglise, s'emparait des propriétés des ordres religieux et méprisait les avertissements paternels partis du Vatican. Thiers enfin, qui poussait la France vers l'abîme vient d'être jeté par dessus bord. La république l'avait élevé, elle l'a abaissé, elle n'a fait qu'exercer son droit.

A la place de M. Thiers, les conservateurs ont placé le brave Maréchal MacMahon dont toute la vie a été consacrée à la gloire de sa patrie et dont les idées conservatrices sont une garantie pour l'avenir.

C'est samedi, le 24 mai dernier, que la France conservatrice a obtenu cette victoire signalée sur les principes antisociaux que les amis de M. Thiers étaient en train de faire prédominer.

Nous ne suivons pas ici toutes les péripéties de la lutte qui a amené la chute du Président de la République française. Il nous suffira de dire que M. Thiers a constamment montré envers la majorité conservatrice de l'Assemblée Nationale une défiance qui ne présageait rien de bon pour l'avenir, qu'il a sans cesse cherché à diminuer son influence afin de pouvoir gouverner sans elle, et qu'il a presque toujours choisi ses ministres autant que possible parmi les membres de la minorité.

Les choses continuèrent ainsi jusqu'aux dernières élections. Alors M. Thiers se croyant sans doute assez fort se déclara ouvertement contre les conservateurs en favorisant l'élection des radicaux et des républicains ministériels; aussi ces derniers furent-ils tous élus à une grande majorité.

Cet acte d'hostilité fit comprendre aux conservateurs que leur avenir ainsi que celui de la France était en péril et lui montra la nécessité de s'organiser fortement contre l'ennemi.

Quelque temps après M. Thiers remania son cabinet en accentuant de plus en plus son hostilité. C'est alors que la majorité pensa sérieusement à ressaisir le pouvoir qui s'échappait de ses mains.

Dans ces dispositions, l'Assemblée Nationale se réunît à Versailles et dès la première séance la Droite ou la majorité conservatrice donna avis d'une interpellation et d'une motion déclarant que M. Thiers devait choisir ses ministres dans la majorité. Ce n'était que juste; mais le Président de la République française pensait autrement puisqu'il avait pris les membres du cabinet partout ailleurs que dans la Majorité. C'est la première fois que l'on voit un gouvernement constitutionnel subir le joug d'une minorité.

Les conservateurs sentant toute leur force maintinrent leur demande, et le 23 mai M. le duc de Broglie fit connaître les nombreux griefs de la majorité, il reprocha à M. Thiers d'avoir donné le démenti à toute sa vie passée, violer le pacte de Bordeaux dans lequel il avait été convenu qu'aujourd'hui forme définitive de gouvernement ne serait adoptée avant l'évacuation complète du territoire, et l'engagea à gouverner avec la majorité, sans quoi il conduirait infaillible-

ment la France à de nouvelles catastrophes.

M. Dufaure, ministre de la justice, lui répondit et déclara que le temps du Provisoire était passé et qu'il fallait adopter la République comme le gouvernement définitif du pays.

M. Thiers voulut ensuite se faire entendre; mais une tempête de récriminations l'accueillit et il dut descendre de la tribune.

Le 24 une motion de censure contre le Président et son cabinet fut adoptée par une majorité de 16 voix.

La Gauche proposa alors une motion d'ajournement dans l'espoir d'empêcher M. Thiers de résigner; mais les conservateurs résolurent d'en finir et repoussèrent l'ajournement. Le tumulte était à son comble et les orateurs avaient peine à se faire entendre.

Dans l'après-midi, les ministres résignèrent et M. Thiers remit à l'Assemblée nationale les pouvoirs qu'elle lui avait confiés. Le général Changarnier et M. le duc de Broglie proposèrent d'accepter la résignation de M. Thiers. Ce qui fut fait et l'on procéda à l'élection d'un nouveau Président. M. le Maréchal MacMahon réunît 390 voix et fut élu.

Ce choix est, nous le répétons, une garantie pour l'avenir. Sous ce chef expérimenté, la France ne tardera pas à se relever de ses désastres et à reconquérir dans le monde la place qui lui appartient.

Cet événement est apprécié bien différemment suivant le point de vue où se placent les écrivains. Mais les journalistes honnêtes reconnaissent que la cause de l'ordre est gagnée.

Pie IX lui-même partage cette opinion. En apprenant la chute de Thiers et l'élévation de MacMahon, il aurait dit, qu'il avait toujours prié pour la France; mais qu'il sentait maintenant une plus grande confiance, parce que le maréchal était une garantie pour l'ordre social et la civilisation menacés de tous les côtés à la fois.

Itinéraire de la Visite Episcopale de 1873, pour le Diocèse de Québec

1.—St. Patrice, Rivière-du-Loup...	9 et 10	Juin.
2.—St. Antonin	10 et 11	"
3.—N. D. du Portage	11 et 12	"
4.—St. André	12 et 13	"
5.—St. Alexandre	13 et 14	"
6.—Ste. Hélène	14 et 15	"
7.—St. Pascal	15 et 16	et 17
8.—St. Louis de Kamouraska	17 et 18	"
9.—St. Denis	18 et 19	"
10.—St. Philippe de Néri	19 et 20	"
11.—N. D. du Mont Carmel	20 et 21	"
12.—N. D. de la Rivière-Ouelle	21 et 22	"
13.—St. Pacôme	22 et 23	"
14.—Ste. Anne de la Pocatière	23 et 24	et 25
15.—St. Onésime	25 et 26	"
16.—St. Roch des Aulnets	26 et 27	"
17.—Ste. Louise	27 et 28	"
18.—Ste. Perpétue	28 et 29	"
19.—St. Pamphile	29 et 30	"
20.—Lac Noir	30 et 1	Juillet.
21.—St. Aubert	1 et 2	"
22.—St. Jean Port Joly	2 et 3	"
23.—N. D. de l'Islet	3 et 4	et 5
24.—St. Cyrille	5 et 6	"
25.—Le Cap St. Ignace	6 et 7	et 8
26.—St. Antoine de l'Isle aux Grues	8 et 9	"
27.—St. Thomas de Montmagny	9 et 10	et 11

28.—St. Pierre de la Rivière-du-Sud	11 et 12	"
29.—St. François de la Riv. du-Sud	12 et 13	"
30.—N. D. de Berthier	13 et 14	"
31.—St. Valier	14 et 15	"
32.—St. Michel	15 et 16	"
33.—St. Etienne de Beaumont	16 et 17	"
34.—Ste. Pétronille de Beaulieu	17 et 18	"
35.—St. Pierre d'Orléans	18 et 19	"
36.—Ste. Famille	19 et 20	"
37.—St. François	20 et 21	"
38.—St. Jean	21 et 22	"
39.—St. Laurent	22 et 23	"

Monseigneur l'Archevêque sera accompagné dans sa visite par le R. P. Resther, S. J., et par Messieurs Joseph Girard, Prêtre, et C. A. Marois, acolythe, sous-secrétaire du diocèse.

C. A. COLLET, Ptre., Secrétaire.

Archevêché de Québec, 2 Juin 1873.

Question et réponse

On nous écrit de St. Norbert d'Arthabaska:

Monsieur,

" Parmi les bonnes recettes que vous n'épargnez pas sur la *Gazette des Campagnes* je serais heureux d'en trouver une pour guérir la maladie des chevaux que par ici nous appelons *les taupes*. Imaginez-vous que j'ai un magnifique cheval dant je serais fier s'il n'avait pas une espèce de tumeur qui lui croît sur l'épaule gauche. Chacun, par ici, m'assure que ce sont les taupes et personne ne m'indique de remède satisfaisant pour faire disparaître cette irrégularité.

" J'ai confiance que vous me ferez connaître le remède efficace à ce mal et que vous l'insérerez dans votre prochain numéro de la *Gazette*.

" Ce faisant, Monsieur vous obligerez infiniment votre dévoué serviteur. "—J. N. G.

Lorsque nos correspondants désireront avoir quelques recettes pour des maladies particulières, nous leur recommandons de nous faire connaître les symptômes et les causes probables de ces maladies. En agissant ainsi, ils nous faciliteront l'étude du cas proposé et seront plus certains d'obtenir une réponse exacte.

Si nous avons bien compris notre correspondant, la tumeur en question doit être celle appelée *tumeur synoviale* produite par l'accumulation de la synovie dans le tissu cellulaire.

La synovie est une substance transparente, visqueuse, d'une saveur salée qui a pour but de faciliter le glissement des os dans leurs articulations. Elle remplit chez les animaux les mêmes fonctions que les huiles dans les rouages des machines.

Pour faire disparaître cette tumeur, il suffit généralement, si le cheval est jeune, de frictionner la partie malade avec de l'alcool camphré mélangé d'essence de lavande; mais sur les vieux chevaux il est souvent nécessaire de recourir à la cautérisation.

Soins à donner dans la pépinière aux jeunes arbres greffés

Quelle que soit l'espèce de greffe qui ait été pratiquée à un arbre, la première opération consiste à détacher la ligature de la greffe lorsque celle-ci paraît suffisamment reprise, afin d'éviter que la sève, faisant grossir le sujet, ne fasse former un bourrelet à l'endroit ligaturé. Ensuite, si la greffe

a été pratiquée au mois de juin ou juillet, c'est-à-dire en écousson à œil dormant, il faut, au printemps suivant, avant la pousse, supprimer, à un bouton au-dessus d'elle, la tige qui la porte, afin que toute la force de la sève se fixe sur l'œil de la greffe pour le faire développer, et non sur d'autres boutons, car il est à remarquer que le bouton conservé au-dessus d'elle n'est pas destiné à pousser, mais bien à attirer la sève lors de sa première ascension; il doit être enlevé aussitôt qu'on est assuré du développement de la greffe. Durant le développement de cette dernière, on veillera à ce que les vents ne viennent pas à la décoller ou à lui faire prendre une mauvaise direction; si le jet de la greffe est destiné à former une tige, soit de pyramide de poirier ou de pommier, soit de tout autre arbre, il convient d'y placer un tuteur pour l'élever convenablement.

Dans les sujets greffés en fente au printemps, il importe également de protéger la greffe contre les vents; si la greffe a été pratiquée à peu de hauteur, il faut y placer un tuteur; si, au contraire, elle a été pratiquée à une certaine hauteur sur un sujet destiné à être élevé en plein vent, on se sert d'un morceau de bois arqué, dont les deux bouts sont attachés après le sujet au-dessous de la greffe, tandis que la partie arquée sert pour attacher la greffe et les jeunes pousses qui en proviennent.

Une fois les précautions prises pour le maintien de la greffe, on doit veiller soigneusement à l'ébourgeonnement du sujet. On comprend que si des bourgeons se développaient au-dessous d'elle, la sève qu'ils absorberaient le serait à son préjudice, et que sa croissance serait plus grande si aucun autre bourgeon n'était alimenté.

Si, après la première pousse d'une greffe, l'arbre n'était pas planté à demeure, et s'il s'agissait d'un arbre fruitier, on devrait tailler cette greffe suivant le but auquel l'arbre est destiné. Ainsi, s'agit-il d'une greffe de poirier ou de pommier pour former une pyramide ou une quenouille? Comme la greffe a été placée à quelques pouces au-dessus du sol, on taille le jet qui en provient à un pied ou un pied et demi environ, afin que les boutons qui devront se développer garnissent l'arbre au moins de dix pouces ou un pied du sol. S'agit-il, au contraire, d'un prunier greffé en fente à haute tige? Comme cet arbre est destiné à faire un plein-vent, il faut tailler chacun des rameaux (car ils sont au moins deux) de la greffe à six ou huit pouces environ, afin qu'il y ait trois ou quatre boutons qui, tous, en se développant, puissent donner à l'arbre une forme sphérique.

Après la taille pratiquée comme nous venons de l'indiquer, il convient de suivre avec attention le développement des bourgeons, afin que, pour chaque espèce d'arbre, chacun d'eux ne prenne pas plus d'accroissement que les autres, sauf, toutefois, le bourgeon terminal des arbres élevés en pyramide, qui, toujours, doit être plus vigoureux et plus droit. Si les rameaux latéraux ne se développaient pas uniformément, il faudrait alors, pendant la végétation, pincer l'extrémité de celui qui se développerait trop, afin d'obliger la sève à se porter sur celui qui ne profiterait pas assez. — VERLOT.

Absence du lait chez les animaux, à l'époque de la parturition

L'agalaxie n'est point, à proprement parler, une maladie; c'est l'absence du lait dans les mamelles à l'époque de la parturition. Il ne faut pas confondre cette absence de la sécrétion laiteuse avec l'abolition de cette fonction occasionnée par certains cas malades. Dans l'agalaxie la femelle paraît en parfaite santé; il n'y a que les glandes mammaires qui soient inactives et comme atrophiées. Plusieurs causes ont été citées

comme pouvant donner lieu à l'agalaxie, parmi lesquelles nous signalerons l'épuisement occasionné par un travail excessif, les maladies graves avant le pari, le défaut d'alimentation, la faiblesse de la mère, son irascibilité, etc. Nous admettons volontiers ces causes comme pouvant donner lieu à l'agalaxie; mais nous l'avons rencontrée tant de fois chez des animaux qui n'avaient pas été, ni qui n'étaient pas influencés par ces causes, que nous considérons l'étiologie de cet état anormal comme problématique dans la majeure partie des cas.

De toutes les femelles de nos animaux domestiques, c'est la jument qui nous offre le plus fréquemment l'agalaxie; à l'approche de la mise bas, les mamelles demeurent affaissées, comme flétries; rien n'annonce un travail actif dans ces organes; c'est alors qu'il convient d'exciter ces glandes réfractaires, par des frictions alcooliques répétées, pour attirer dans ces parties les matériaux indispensables à leurs fonctions. Les frictions sèches le long des veines mammaires, une nourriture farineuse abondante, et quelquefois une saignée, si la jument est forte et pléthorique, secondent efficacement les frictions alcooliques. Si après la mise bas, la sécrétion n'est point établie, il faut redoubler d'activité; outre les moyens sus-indiqués, il faut conduire le plus possible le poulain à la mamelle; les suctions répétées auxquelles il se livre, excitent les glandes et les provoquent à la sécrétion du lait. Maintes fois nous avons été témoins de l'efficacité de ces moyens, qui ne doivent être abandonnés que quatre à cinq jours après la parturition, alors que tout espoir de rétablir cette fonction est passé.

Il faut en agir de même avec les autres femelles domestiques.

La bonne Ménagère

La bonne mère de famille siège chez elle dans toute la plénitude de ses droits de bonne femme, de bonne épouse, de bonne ménagère. C'est là que se reflètent sur tout ce qui l'environne les sentiments de sa belle âme. Le mari est dans l'admiration, les enfants se pressent autour d'elle pour lui prodiguer leurs douces caresses, les serviteurs la vénèrent; et comme elle adoucit les peines de tous, tous travaillent avec zèle, tous font briller autour d'elle, à son exemple, le luxe de l'ordre, de la propreté, les sentiments du bien. Dans sa maison tout est à sa place, tout est distribué et consommé à propos; rien ne manque, mais rien en sort d'une inutile prodigalité: c'est l'image de l'ordre le plus parfait comme l'asile de la vertu. La mise de la maîtresse de la maison ne ressemble en rien à celle de ces prudes coquettes, qui cherchent plus à plaire aux autres hommes qu'à leurs maris.

La femme vertueuse sait que la propreté, la simplicité dans la mise, sont les plus beaux ornements du sexe, les seuls qui peuvent exciter l'amour conjugal; elle se livre sans réserve à cette simplicité de mise, parce qu'elle ne veut plaire qu'à un seul homme; son Dieu, sa patrie, son mari, ses enfants, la tolérance, la charité, la bienfaisance, occupent tous les instants de sa vie. Elle est heureuse, parce qu'elle fait le bonheur de tous ce qui l'entoure, de tout ce qui l'approche; le bien qu'elle fait est tel, que nous devons croire que lorsque le premier homme eut péché, Dieu lui laissa la femme pour le dédommager de la perte des jouissances du paradis terrestre. Dans le fait, le paradis terrestre ne serait-il pas retrouvé si toutes les femmes possédaient les vertus qui donnent tant de charmes à leur sexe? Malheureusement, Dieu n'a pas voulu que ce fût là le partage de toutes: il a voulu au contraire que chez quelques-unes d'elles les vices fissent mieux ressortir les vertus des autres. A côté de la femme vertueuse et économe, il a placé la femme mondaine, la femme coquette, la femme insouciance, la femme vaniteuse et dépensière, la femme méchante et la femme acariâtre.

Distribution de sable aux poules

La cour aux ébats doit être constamment pourvue de deux espèces de sable; l'un très fin, qu'on dépose dans plusieurs fosses peu profondes et à des distances plus ou moins éloi-

gnées; mieux vaut le placer au centre des bouquets destinés aux ombrages; ce sable fin est recherché des poules parce que, nous l'avons dit, en plusieurs autres occasions la poule appartient aux animaux pulvérateurs; c'est-à-dire, qu'elle est parmi ceux qui, par besoin ou par instinct, se roulent dans la poussière pour se débarrasser de la vermine qui les tourmente. La charrée ou cendres lessivées est très recherchée des poules pour cet usage.

L'autre sable doit être plus gros, et autant que possible de nature calcaire ou pierreaux chaux (carbonate de chaux). Celui-ci est mangé par les poules.

Il est digne de remarque, qu'une poule mange ordinairement de 1½ à 1¾ dragmes par jour de sable calcaire ou siliceux. La plupart des naturalistes et des auteurs qui ont traité ce sujet, ont été unanimes pour attribuer ce phénomène au besoin qu'aurait l'espèce des gallinacées de manger des cailloux pour faciliter leur digestion; ces cailloux feraient l'office d'organes masticateurs ou triturateurs. Sans nier, d'une manière absolue cette opinion si généralement admise, nous pensons que l'utilité des cailloux considérés comme triturateurs n'est tout au plus que secondaire, et que leur principal usage est de fournir par leur dissolution dans le suc gastrique du troisième estomac ou gôier, des sels de chaux, d'alumine et de silice. Cette opinion résulte de quelques expériences que nous avons tentées à ce sujet. En privant pendant quatre mois quelques poules de toute espèce de cailloux, nous avons remarqué la coquille des œufs beaucoup plus mince, et le blanc albumineux de l'œuf beaucoup plus liquide que dans les œufs des poules qui n'avaient pas subi la même privation. Il n'y avait aucune différence dans le jaune. Ne doit-on pas conclure, de ce fait que la poule ne cherche les cailloux, principalement ceux de carbonate de chaux, que par l'instinct naturel de procurer à son économie les sels indispensables à son existence et à ses œufs les éléments propres à la propagation de son espèce.—MARIOT-DIEUX

Une observation touchant les végétaux reproducteurs

L'auteur de l'article qui porte ce titre prend pour point de départ un avis qui lui était donné dernièrement, par une personne très-digne de confiance; dans les termes suivants: " Si quelque jour vous aviez à former un bois ou une forêt, défiez-vous des glands qui viennent des arbres de taillis, car vous n'en auriez jamais de beaux chênes. " Admettant ce principe comme incontestable, il en déduit diverses conséquences. " Du moment, dit-il, que les descendants d'un chêne maltraité par les bûcherons, déchiquetés à coups de hache, deviennent de mauvais reproducteurs, il reste évident pour nous que les descendants de toutes nos plantes bisannuelles ou vivaces qui ont eu, elles aussi, à subir de rudes misères, ne sauraient être considérées non plus comme propres à reproduire fidèlement l'espèce ou la variété. Les conséquences découlent toutes seules du parallèle. — Ceci revient à dire que les plantes destinées à porter graine ont besoin de ménagements, et que les sujets provenant d'éclats, par exemple, ne sauraient donner une semence d'aussi bonne qualité que ceux provenant directement de semis. Ainsi donc, prenons toujours nos graines sur des objets de semis, non sur des sujets provenant de déchirures.

" Ce n'est pas tout: un semencéau quelconque ne souffre pas uniquement parce qu'on divise sa souche; il souffre encore quand on supprime ses feuilles, quand on contrarie son mode naturel de végétation. Donc, nous ne devons point effeuiller les plantes appelées à nous approvisionner de semence. — Journal de la Société impériale et centrale d'agriculture.

La culture de la betterave nuit-elle à la production du blé? Non

Il importe au plus haut degré de résoudre cette question, dans un mouvement surtout où les fabriques de sucre de betterave se multiplient, et où la cherté des subsistances peut disposer les populations à l'inquiétude et à la défiance.

Notre Société s'est tout récemment réunie dans ce but, et elle a donné son entière approbation à un rapport de M.

GEORGES, qui lui a été communiqué par le Comice de Saint-Quentin (Aisne), et qui est en parfaite conformité avec les préceptes de la science agricole.

En effet, nous sommes tous convaincus ici, que si la production du blé et celle de la viande s'étendent un jour dans toutes les parties de la France et y amènent l'abaissement des denrées alimentaires, c'est à la culture de la betterave et des autres racines qu'on les devra. Cette affirmation est d'autant plus énergique et d'autant plus sincère de ma part, que je n'ai aucun intérêt quelconque engagé dans la fabrication du sucre de betterave.

Il y a lieu d'espérer, sans doute, que la cherté excessive des produits alimentaires ne se prolongera pas. Mais on aurait tort de s'y tromper: ce qu'on a l'habitude d'appeler *la vie à bon marché* est et sera longtemps encore une utopie irréalisable. Les prix se maintiendront, non pas seulement par suite de l'intempérie des saisons, mais par deux autres causes que voici:

1o. Les besoins généraux s'accroissent constamment, tant par l'augmentation continue de la population que par les exigences d'une civilisation plus avancée, qui demande plus de bien-être et consomme davantage.

2o. Le développement de l'agriculture n'est pas en rapport avec celui de ces besoins nouveaux.

Si notre agriculture est aujourd'hui hors d'état de suivre le mouvement de progrès général, c'est que, par suite du phénomène le plus extraordinaire, cette industrie, qui fait vivre tout le monde, est étrangère à tout le monde à peu près, et que personne ne s'y intéresse, bien que chacun en profite.

Pour faire produire plus à la terre, il faut y appliquer plus d'argent et plus d'intelligence pratique; or, le seul moyen d'atteindre ce double but est de répandre, de généraliser l'enseignement agricole.

L'ignorance est partout, du sommet à la base de l'échelle sociale: il faut l'attaquer partout.

Telle sera la mission des professeurs agricoles, nouveaux apôtres d'une nouvelle vérité, qui sortiront de l'École normale d'agriculture, récemment instituée à Beauvais, avec l'appui du gouvernement.

Ils proclameront partout ces deux notions fondamentales: Que la production du sol est en raison du capital d'exploitation, et que, pour récolter du blé, il faut semer de la betterave. — Le Sud-Est.

Poules nourries d'insectes et de vers

D'après l'instinct naturel de la poule, il est facile de comprendre son avidité pour les insectes et les vers: elle les préfère au meilleur grain.

Les auteurs qui ont traité de la nourriture des poules n'ont parlé que fort vaguement de l'emploi des insectes et des vers. Olivier de Serres, qui écrivait sous le règne de Henri IV, mentionne les verminières artificielles, mais il ne paraît pas les avoir employées; il dit cependant qu'elles peuvent entretenir grande abondance de volaille, dont elle est grassement nourrie.

Rosier, qui les a employées avec de grands succès, dit seulement que, si on donnait des vers à discrétion aux poules, elles deviendraient trop grasses, ce qui nuirait à la ponte. En tout, le trop devenant nuisible, la crainte de Rosier a peu d'importance. Les agriculteurs actuels savent que, pour entretenir des animaux avec avantage, on doit les rationner suivant le but qu'on se propose.

Sous le règne de Philippe le Bel, un seigneur, ruiné par suite des guerres, fit à un de ses amis, qui lui demandait par quels secrets moyens il était parvenu à remonter sa fortune, une réponse qui est parvenue jusqu'à nous: il lui disait qu'effectivement, étant ruiné et ne possédant plus qu'une petite maison, quelques granges et un jardin clos de murs, il s'était heureusement avisé d'élever des poules et de les nourrir avec le produit des verminières; que cette méthode avantageuse, en lui procurant une nourriture bonne et peu dispendieuse, lui avait donné des bénéfices assez considérables pour réparer ses pertes en peu d'années.

Petite Chronique

Industrie à Lotbinière.—Il vient de se former à Lotbinière une compagnie qui se propose d'exploiter l'industrie introduite l'année dernière à Québec par le comte d'Arschot. L'établissement sera dirigé par M. Clochette, industriel expérimenté, qui était jusqu'ici au service du comte d'Arschot, et l'on y fabriquera comme sur la rivière St. Charles, l'amidon, la colle, l'empois, etc., etc. Ce projet est dû à l'initiative de M. Octave de Lachevrotière, et tout porte à croire qu'il réussira. Il y a des industries qui ne peuvent guère prospérer que dans les grands centres, à cause de la difficulté de se procurer la matière première. Celle-ci au contraire est une de celles qui peuvent facilement réussir à la campagne, parce que c'est l'agriculteur qui lui fournit ses demandes. Il suffit que l'on ait pour l'écoulement des produits manufacturés des moyens de communication faciles et peu dispendieux. Or, Lotbinière possède ces avantages. C'est de plus un village très prospère qui possède déjà deux établissements industriels importants.

Nous faisons des vœux pour le succès de celui-ci. Le meilleur moyen, croyons-nous, d'arrêter le fléau de l'émigration qui décime notre population, est de répandre l'industrie dans les campagnes, et de fournir ainsi à ceux qui ont de la répugnance pour les travaux des champs, de l'emploi et du travail sans qu'ils soient obligés de quitter leur village.

Perte de bois de chauffage.—Les booms de la Rivière des Trois Saumons ont été emportés par l'eau samedi matin. Ils contenaient au-delà de cinq mille cordes de bois, plusieurs mille billots et une grande quantité de cèdre. Cette perte de douze à quinze mille piastres est subie par MM. Burke, Lapointe et Marcotte. C'était le lieu où il y avait le plus de bois de chauffage. De sorte que cette perte va probablement influencer sur le prix du bois.—*Courrier du Canada.*

Les propriétaires des journaux de Québec se sont entendus entre eux pour augmenter d'une piastre par année, pour ceux qui ne paient pas d'avance. Il ne reste donc plus que les journaux de la campagne qui vivent dans le *statu quo*. A quand la convention des journalistes ?

Chasse aux oiseaux insectivores.—Citons le fait suivant et l'on verra combien la "chasse aux insectivores" a rapporté à deux jeunes gens de Montréal :

Les hommes de police St. Yves et Plante qui font le service sur l'île des Sœurs depuis quelques jours, ont trouvé, dimanche 2 chasseurs qui, n'ayant pu trouver de gros gibiers, s'amusaient à tuer des oiseaux insectivores.

Les deux Nemrôds furent empoignés par les gardiens de l'île. Leurs gibecières contenaient déjà trois victimes et M. le magistrat a condamné l'un des délinquants à payer \$10 et les frais et l'autre 2 piastres et les frais.

Émigration au Manitoba.—Un ami nous écrit de Winnipeg, Manitoba, à la date du 14 courant :

Il ne se passe rien d'extraordinaire dans notre petite Province, tout est paisible. Il ne nous arrive que très peu d'immigrants cette année ; on en attribue la raison à deux causes ou à la cause à deux raisons, comme vous voudrez. Les sauvages et les sauterelles—deux raisons en l'air. D'abord les sauvages sont déjà en guerre avec les États-Unis, et ils n'entendent pas lutter des deux côtés à la fois. Ils ne le peuvent pas d'ailleurs. Quant aux sauterelles, elles ne sont pas nées. Vaudrait tout autant craindre les loups qui peuvent naître.—*Courrier d'Ontario.*

Un oiseau qui se souvient.—Un de nos amis qui habite les environs de Montréal, écrit à *la Minerve*, ce qui suit :

L'année dernière, un oiseau jaune, dont je ne connais pas l'espèce, est venu construire son nid dans un prunier, vis-à-vis de ma demeure. J'avais souvent remarqué cet oiseau et, comme je m'occupe un peu d'ornithologie, je prenais intérêt à examiner ses faits et gestes. Vers la fin du mois d'août, le petit a pris sa volée vers d'autres climats, emmenant avec lui sa jeune famille composée de quatre membres.

J'avais complètement oublié tout cela, quand, il y a deux jours, j'aperçus dans le prunier, maintenant en fleurs, un oiseau ressemblant en tous points à celui dont je viens de parler. Croyant que cet hôte pouvait bien être mon chanteur affilé de

l'an dernier, je me payai la fantaisie de jeter un coup d'œil dans le nid que j'avais vu construire.

J'y vis quatre petits œufs bleus légèrement tachetés de rouge sombre.

Je suis maintenant persuadé que ce nid abrite encore l'oiseau qui l'a bâti il y a un an.

ERRATUM

Dans notre numéro 33, page 261, 1^{re} colonne, 7^e ligne, au lieu de *entreprises*,—lisez : *intempéries*.

RECETTES

Onguent contre les brûlures, blessures, plaies, varices, etc.

Prenez quatre livres de beurre frais, que vous ferez fondre à petit feu sans bouillir ; quatre livres de poix grasse que vous couperez en petits morceaux et que vous ferez fondre et remuez également ; une livre d'huile d'olive, que vous mêlerez et remuez incessamment, une demi-livre de térébenthine de Venise que vous mêlerez et remuez incessamment.

Le tout étant bien fondu, passez-le dans un linge ôlé en remuant toujours. Lorsqu'il sera passé, vous y verserez deux onces de vert-de-gris en poudre ; et en le versant par parties, vous le remuez jusqu'à ce que le tout soit froid. Cet onguent est bon pour la brûlure, le mal d'aventure, les blessures, les ulcères, les varices, et pour tous les maux dont on veut tirer le pus. Pour se servir de cet onguent, on en étend légèrement sur un morceau de toile de la largeur de la plaie, et on le renouvelle deux fois par jour.

Remède contre le croup

Un médecin de la Nièvre indique ce remède contre le croup. Sitôt que l'on a découvert des plaques conennes dans la bouche, ou sitôt que l'on soupçonne le croup par la nature de la toux, faire prendre à l'enfant, d'heure en heure, la nuit et le jour, un blanc d'œuf battu dans un verre d'eau sucrée, une cuillerée à bouche chaque fois.

Pour boisson, un œuf, le jaune et le blanc, dans une pinte tiède sucrée à volonté.

Après deux ou trois jours, tous les symptômes d'affection disparaissent.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, avril, 1873.

L'ESCOMTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 15 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE,

Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.

A VENDRE

UNE MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ située dans le Faubourg de la Paroisse de STE. ANNE DE LA POCA-TIÈRE, contenant quarante arpents en superficie, en parfait état de culture améliorée.

La maison agréablement située au milieu d'immenses vergers entourés de haies vives, offre une résidence des plus spacieuses.

Conditions faciles.

Aussi à vendre : Un superbe piano.

S'adresser, sur les lieux, à

F. DeGUISE,

1^{er} mai 1873.

Notaire.